



PRODUCTIONS VÉGÉTALES



CS Conduite de productions maraîchères

Formation par apprentissage
ou formation continue

(Code RNCP 34740 | Niveau BAC)

Période d'entrée en formation

Décembre

Durée de la formation

Formation continue : 7 mois

- 16 semaines au centre de formation (35 heures par semaine)
- 12 semaines en entreprise

Apprentissage : 1 an

- 16 semaines au centre (35 heures par semaine)
- 36 semaines en entreprise

Lieu de formation

ÉFEA Nantes sur le site Chambre d'agriculture (44)

Objectif de la formation

Acquérir des compétences nécessaires pour optimiser la conduite technique des productions maraîchères sur petites surfaces.

Blocs de compétences

- Assurer le pilotage technico-économique des productions maraîchères. (Gestion technico-économique, techniques culturales, élaboration d'itinéraires techniques).
- Réaliser les interventions liées à la conduite des productions maraîchères (suivi et entretien des cultures, mise en oeuvre des techniques culturales, organisation et régulation des activités de conduite des productions).

Les +

- Multimodalité avec des apports théoriques, travaux pratiques sur plateforme pédagogique de la Chambre d'agriculture, sur entreprise agricole, études de cas concrets, enquêtes terrain et visites d'entreprises. Digitalisation (plateforme numérique) et formation à distance (classe virtuelle).
- Formation animée par des formateurs et conseillers de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, des experts spécialisés en maraichage bio-intensif, des techniciens et des professionnels agricoles externes se fait essentiellement en présentiel.
- Possibilité de faire la formation par blocs de compétences.



CS Conduite de productions maraîchères

Formation par apprentissage ou formation continue
(Code RNCP 34740 | Niveau BAC)



Sanction de la formation

La certification est obtenue une fois la totalité des unités capitalisables (UC) acquises. La validation d'une UC donne lieu à une attestation de capacité. Chaque UC a une durée de validité de 5 ans.

Publics concernés

- Apprenti (être âgé de 16 à 29 ans).
- Demandeur d'emploi.
- Salarié en contrat de professionnalisation, en reconversion, en évolution professionnelle ou en activité.

Métiers visés

Maraîcher | Second d'exploitation | Chef de culture maraîchère | Responsable d'unité de production | Salarié agricole qualifié spécialisé

Suite de parcours

Il est possible de compléter sa formation par une autre spécialisation ou de s'insérer directement dans la vie professionnelle.

Tarif et financements

- **Apprenti** : financement par les OPCO
 - **Demandeur d'emploi** : financement par le Conseil régional des PdL
 - **Salarié** : financement par Transition Pro dans le cadre d'un projet de transition professionnelle
- Nous consulter pour obtenir un devis.

Pré-requis

Le CS est accessible aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- D'un BP : « Responsable d'entreprise agricole », « Responsable d'atelier de productions horticoles » ou « Responsable d'atelier de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières »
- D'un Bac pro : « CGEA » ou « Conduite de productions horticoles »
- D'un BTSa : « PH », « APV » ou « ACSE »

Si vous n'êtes pas titulaire d'un diplôme : justifier de 3 ans d'expérience (salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat) dans un secteur non agricole ou d'1 an dans le secteur agricole. ► *La formation nécessite des connaissances solides en cultures légumières.*

Conditions d'inscription

Pour vous inscrire à cette formation :

- Contacter ÉFEA Nantes par mail ou téléphone.
- Participer à une réunion de présentation de la formation, un entretien individuel avec des tests de pré-sélection et de positionnement.
- Compléter le dossier de candidature et le renvoyer.

Contact

ÉFEA Nantes (44)

formation-insertion@pl.chambagri.fr | 02 53 46 60 53

Responsable de la formation

Sandrine GUERIN

Délais d'accès

Votre entrée en formation est conditionnée par l'accord de financement. Le courrier d'admission vous parviendra au plus tôt, deux mois avant le début du parcours.



Evaluation des acquis

- Les évaluations sont basées sur un entretien d'explicitation oral en lien avec des situations professionnelles.
- Les épreuves ont pour support de présentation un document de synthèse obligatoire (fiches techniques).
- La validation des capacités s'appuie sur les situations professionnelles et la pratique en entreprise.

La formation en chiffres (rentrée 2022-2023)

- 86 % d'obtention du diplôme
- 9 /10 note de satisfaction de la formation

Accessibilité de la formation par la VAE

Le Certificat de spécialisation «Conduite de productions maraîchères» est accessible par la VAE en application des dispositions du code du travail.



Nos formations et nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Contacter la référente handicap : Sandrine LANDRIAU au 02 53 46 60 53 | www.monparcourshandicap.gouv.fr



CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE

Tél. 02 53 57 18 40
formation-insertion@pl.chambagri.fr
www.efea-formation.fr

9 rue André-Brouard - CS 70510
49105 ANGERS Cedex 02



Les conditions générales de vente sont accessibles sur simple demande ou sur notre site internet.



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE